

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
27	2

Date de la convocation
8 juillet 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 24/07/2019

et publication le 24/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 juillet à 17 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Lijeour Patrick – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Paul le Boëdec

Renouvellement des contrats pour les photocopieurs – 2019/2024

La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh possède deux photocopieurs, l'un au siège de la CCKB, l'autre à la Maison de l'Enfance. Ces deux appareils ont été loués pour une durée de 5 ans (renouvellement du contrat en 2014). Les contrats de location et de maintenance de ces deux appareils arrivent à échéance au 1^{er} octobre 2019.

A cet effet, un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été transmis via le profil acheteur de la collectivité, le 14 juin 2019, pour une remise des offres fixée au mercredi 03 juillet 2019, sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Dix dossiers ont été retirés, trois offres ont été transmises par voie dématérialisée, conformément aux dispositions des articles L.2132-2, R.2132-2 et suivants du Code de la commande publique.

En application des conditions fixées par l'article R.2152-7 du Code de la commande publique et du règlement de la consultation, les offres ont été jugées à partir de ces trois critères :

- 1/ Valeur technique de la proposition : 40 %
- 2/ qualité des moyens et références : 30%
- 3/ Prix : 30%

Les candidats devaient fournir une proposition technique et un chiffrage détaillé pour les postes suivants :

- Location d'un photocopieur mixte noir et blanc / couleur connecté
- Maintenance de ce photocopieur sur une durée de cinq ans, avec maintenance totale du photocopieur : une assistance utilisateur et le dépannage (frais de déplacement inclus) avec mise à jour technique des logiciels et la fourniture de consommables informatiques sur demande.

Au vu du classement des offres reçues, et présentées dans le tableau annexé, Le Président propose au conseil communautaire de choisir les offres suivantes :

Lot 1 : Konica Minolta pour un montant global de 28 729,45 € HT (maintenance et location sur 21 trimestres)

Lot 2 : Konica Minolta pour un montant global de 5 665,85 € HT (maintenance et location sur 21 trimestres).

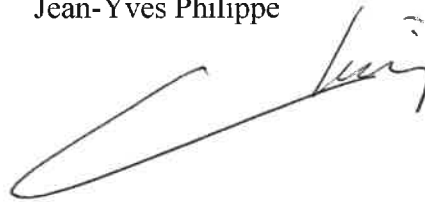
Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de retenir les offres suivantes :

Lot 1 : Konica Minolta pour un montant global de 28 729,45 € HT (maintenance et location sur 21 trimestres)

Lot 2 : Konica Minolta pour un montant global de 5 665,85 € HT (maintenance et location sur 21 trimestres).

Le Président,
Jean-Yves Philippe



**CONSULTATION POUR LES 2 PHOTOCOPIEURS
COMPARATIF DES OFFRES**

OFFRES / SIMULATIONS	Konica Minolta			LYRECO		
	lot 1 Siège CCKB	lot 2 Maison enfance	total	lot 1 Siège CCKB	lot 2 Maison enfance	total
Matériels proposés	C759 Accurio Flux	C2501 BIZHUB		7062Ci KYOCERA Taskalfa	2553Ci KYOCERA Taskalfa	
Descriptif des besoins arrêtés	9500 5500	1200 1000		9500 5500	1200 1000	
copies/mois/estimation/noir Blanc						
copies/mois/estimation/couleur						
4000 offertes pour 8013 effectuées						
copies N & B A3 = A4	0,0030 €	0,0030 €		0,0049 €	0,0061 €	
copies couleur A3 = A4	0,0300 €	0,0300 €		0,0448 €	0,0518 €	
Soit						
N & B	28,50 €	3,60 €	32,10 €	46,55 €	7,32 €	53,87 €
Couleur	165,00 €	30,00 €	195,00 €	245,40 €	51,80 €	298,20 €
Total/mois	193,50 €	33,60 €	227,10 €	292,95 €	59,12 €	352,07 €
Total/an	2 322,00 €	403,20 €	2 725,20 €	3 515,40 €	709,44 €	4 224,84 €
Matériels & logiciels						
par trimestre	782,81 €	166,19 €	949,00 €	1 050,00 €	269,00 €	1 319,00 €
par mois	260,94 €	55,40 €	316,33 €	350,00 €	89,67 €	439,67 €
par an	3 131,24 €	664,76 €	3 796,00 €	4 200,00 €	1 076,00 €	5 276,00 €
Comparatif/Coût/mois HT	454,44 €	89,00 €	543,43 €	642,95 €	148,79 €	791,74 €
Comparatif/Coût/an HT	5 453,24 €	1 067,96 €	6 521,20 €	7 715,40 €	1 785,44 €	9 500,84 €
RECAPITULATIF	pour les deux photocopieurs			pour les deux photocopieurs		
Par mois	Montants HT	Montants TTC		Montants HT	Montants TTC	
Copies	227,10 €	272,52 €		352,07 €	422,48 €	
Matériels	316,33 €	379,60 €		439,67 €	527,60 €	
Total par mois	543,43 €	652,12 €		791,74 €	950,08 €	
frais installation	159,00 €	190,80 €				
5 ans	32 765,00 €	39 318,00 €		47 504,20 €	57 005,04 €	
21 trimestres	34 395,30 €	41 242,55 €				